

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: 5

Artikel: FILO ROSSO
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Blindés et mécanisés

FILO ROSSO

Lt col EMG Alexandre Vautravers

SCEM rens (G2), brigade blindée 1

Le 24 et le 25 avril 2014, l'état-major de la brigade blindée 1 a été convoqué pour un cours tactique particulier. Il s'est agi, sur deux jours, de se familiariser avec les nouveaux règlements entrés en vigueur au sein des troupes mécanisées. Le nouveau système de règlement est cohérent et se compose des documents suivants :

- 54.030 Le bataillon de chars ;
- 54.032 La section d'exploration (dans les corps de troupes des formations blindées) ;
- 54.033 La section de chars ;
- 54.034 La section de grenadiers de chars ;
- 54.116 et .117 Centre d'instruction au combat (CIC) – Plateforme système (2 tomes) ;
- 55.001 Articulation, organisation et moyens des troupes blindées.

Au lieu de lire ces documents en salle de théorie, le chef d'état-major de la brigade, le colonel EMG Nicolas Weber, a passé en revue les changements importants avec les officiers de son état-major, auxquels se sont joints les officiers d'état-major des corps de troupes. Le reste de ces deux jours a consisté en une série de démonstrations pratiques, dans le terrain, des formations et des standards. Ces présentations à l'échelle 1:1 ont été exécutées par les différentes compagnies du bataillon de chars 17.

Lors de sa troisième semaine d'état-major, du 4 au 8 août à Thoune, ont également été introduits les nouveaux règlements de conduite – en particulier la Conduite tactique 17 et la Conduite et organisation des états-majors 17. En attendant de recevoir, prochainement, le nouveau règlement de la brigade mécanisée.

Les cadres de la brigade blindée 1 ont eu droit à une présentation «grandeur nature» des nouveaux règlements jaunes.
Toutes les photos © A + V.





Ci-dessus: Introduction par le col EMG Nicolas Weber, chef d'état-major de la brigade blindée 1.





Présentation de la doctrine des explorateurs mécanisés, par la section d'exploration du bat chars 17.
Visite du Chef de l'Armée, rencontre avec les milieux économiques, ci-dessous.

